

Cote du document: EB 2021/133/R.11  
Point de l'ordre du jour: 8 a)  
Date: 9 août 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Création du programme d'eurobons à moyen terme du FIDA

### Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Alvaro Lario**

Vice-Président adjoint  
Responsable des finances en chef  
et Contrôleur principal  
Département des opérations financières  
téléphone: +39 06 5459 2403  
courriel: a.lario@ifad.org

##### **Katherine Meighan**

Conseillère juridique  
Bureau du Conseil juridique  
téléphone: +39 06 5459 2496  
courriel: k.meighan@ifad.org

##### **Jon Thorsteinsson**

Trésorier adjoint  
Division des services de trésorerie  
téléphone: +39 06 5459 2811  
courriel: j.thorsteinsson@ifad.org

##### **Natalia Toschi**

Trésorière principale  
téléphone: +39 06 5459 2653  
courriel: n.toschi@ifad.org

##### **Joan Grogan**

Juriste principale  
Bureau du Conseil juridique  
téléphone: +39 06 5459 2457  
courriel: j.grogan@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre Mc Grenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle  
et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session  
Rome, 13-16 septembre 2021

---

Pour: **Approbation**

## **Table des matières**

<b>I. Contexte et stratégie de financement de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA</b>	<b>1</b>
<b>II. Programme EMTN: définition et utilité pour le FIDA</b>	<b>3</b>
<b>III. Principales parties à un programme EMTN</b>	<b>3</b>
<b>IV. Principaux documents relatifs à un programme EMTN</b>	<b>4</b>
<b>V. Risques</b>	<b>4</b>
<b>VI. Gouvernance</b>	<b>5</b>
<b>VII. Calendrier et prochaines étapes</b>	<b>5</b>

## **Annexes**

I. Programmes d'émission instaurés par des institutions financières de développement et des institutions financières internationales analogues	
II. Principales parties à un programme EMTN	
III. Principaux documents relatifs à un programme EMTN	
IV. Calendrier indicatif du programme EMTN du FIDA	

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la création du programme d'eurobons à moyen terme du FIDA.

### I. Contexte et stratégie de financement de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

1. Dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA12), le Fonds devra mobiliser le volume de financement sous forme d'emprunt le plus élevé à ce jour pour un cycle de reconstitution des ressources. Le montant global est actuellement estimé entre 1,0 et 1,3 milliard d'USD<sup>1</sup>. Le montant final des emprunts nécessaires sera déterminé une fois que le niveau réel de reconstitution, en regard de la cible, sera connu, et il sera réévalué chaque année au moment de la détermination des ressources disponibles pour engagement.
2. En décembre 2020, à sa cent trente et unième session, le Conseil d'administration a approuvé le Cadre d'emprunt intégré, qui a pour objectif global de garantir l'accès à des fonds en temps voulu et de manière économique. Le Cadre d'emprunt intégré définit les paramètres stratégiques selon lesquels le FIDA prévoit de lever les fonds nécessaires en vue d'atteindre le niveau cible du programme de prêts et dons pour FIDA12.
3. En application du Cadre d'emprunt intégré, le FIDA continuera de contracter des emprunts souverains auprès d'États et d'institutions financées par un État, notamment sous la forme de prêts concessionnels de partenaires<sup>2</sup>. Ces sources de financement importantes pour le FIDA lui permettent de maintenir un profil d'emprunt à longue échéance et, lorsqu'elles prennent la forme de prêts concessionnels de partenaires, constituent un élément essentiel de l'appui apporté par le FIDA aux pays à des conditions mixtes ou particulièrement concessionnelles.
4. Toutefois, un financement plus diversifié est nécessaire si l'on veut assurer un financement efficace de FIDA12. Le Cadre d'emprunt intégré a introduit une nouvelle catégorie importante de prêteurs admissibles, les investisseurs institutionnels privés à impact, et un nouvel instrument d'emprunt sous la forme de placements obligataires privés négociés bilatéralement. Comme le prévoit le Cadre, chaque proposition d'emprunt (prêts et placements privés) sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration.
5. Le Cadre d'emprunt intégré n'introduit pas de financement sous forme d'émissions d'obligations publiques (emprunts sur les marchés). Tout lancement par le FIDA d'une activité d'emprunt sur les marchés doit d'abord être examiné et entériné par le Conseil d'administration et, en définitive, approuvé par le Conseil des gouverneurs<sup>3</sup>.
6. Étant donné que le FIDA emprunte depuis plusieurs années auprès de ses Membres et de leurs organismes de développement, des documents et des processus standard ont été élaborés pour ces produits. Afin de rendre opérationnels les placements privés introduits par le Cadre d'emprunt intégré, le FIDA doit maintenant élaborer également des documents et des mécanismes normalisés relatifs à leur émission. Parallèlement, le FIDA a également mis au point les outils de communication et de sensibilisation nécessaires qui appuieront ses activités de

<sup>1</sup> Voir le document GC 44/L.6.

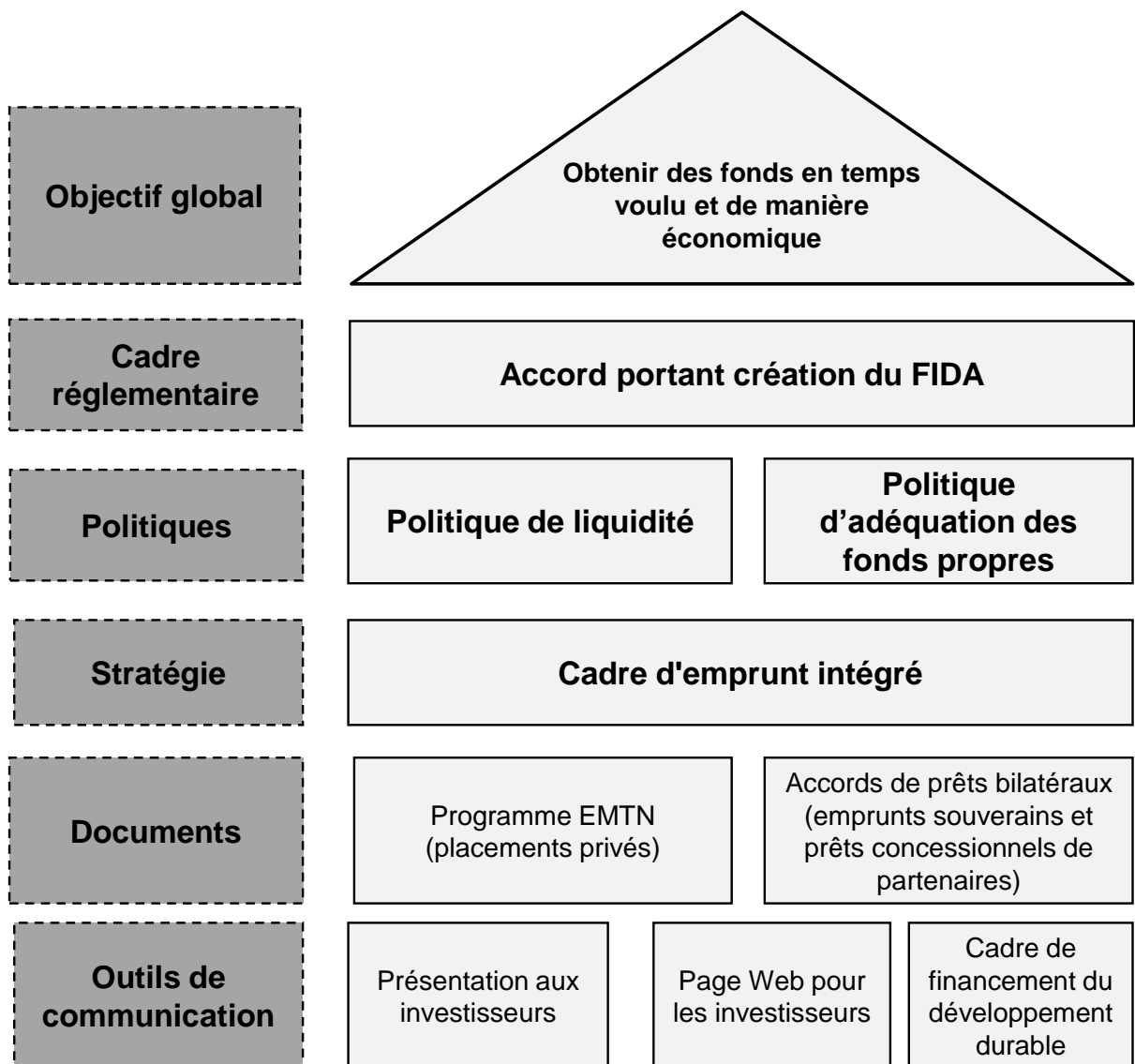
<sup>2</sup> Le niveau de prêts concessionnels de partenaires visé pour FIDA12 s'élève à 225 millions d'USD dans tous les scénarios.

<sup>3</sup> Résolution 223/XLIV du Conseil des gouverneurs.

collaboration avec les investisseurs institutionnels privés.

7. Ainsi, le FIDA a mis au point un programme d'eurobons à moyen terme (*euro medium-term note* ou EMTN). Si le programme EMTN est un outil nécessaire à la mise en œuvre du Cadre d'emprunt intégré et permettra l'émission de placements privés de manière rapide et économique, il ne constitue pas en soi un moyen de réaliser des opérations de placement privé.
8. L'effet de levier et le rythme de financement du FIDA seront déterminés conformément à la Politique de liquidité et à la Politique d'adéquation des fonds propres, qui constituent les piliers du calcul des ressources disponibles du FIDA. La figure 1 illustre le lien logique entre les éléments qui sous-tendent l'architecture stratégique, réglementaire et opérationnelle des plans de financement du FIDA.

Figure 1  
Cadre logique du financement du FIDA



9. Le présent document est structuré comme suit: la section II donne des explications sur le programme EMTN et les raisons pour lesquelles le FIDA en a besoin; la section III précise qui sont les principales parties avec lesquelles le FIDA collabore pour établir ou poursuivre le programme EMTN; la section IV aborde les principaux documents standard nécessaires à la création d'un programme EMTN; la section V décrit les risques inhérents à la mise sur pied d'un programme EMTN; la section VI porte sur la gouvernance du programme EMTN; la section VII présente un

calendrier indicatif et les prochaines étapes.

## **II. Programme EMTN: définition et utilité pour le FIDA**

10. Un eurobon à moyen terme est un bon ou une obligation dont l'échéance est généralement comprise entre 5 et 15 ans et qui peut être émis sous forme de placement privé. Dans ce contexte, « euro » ne désigne pas la monnaie euro (EUR), mais signifie « international »: il s'applique à un émetteur qui emprunte auprès de prêteurs étrangers dans une monnaie étrangère plutôt qu'auprès de prêteurs nationaux dans sa monnaie nationale (émission nationale). Ainsi, une euro-obligation peut être une obligation libellée en dollars des États-Unis (USD), mais émise en dehors des États-Unis, ce qui serait le cas du FIDA s'il émettait un placement privé libellé en USD. Les EMTN sont une source importante de financement sur les marchés financiers internationaux.
11. Les placements privés sont généralement émis dans le cadre d'un programme EMTN. Ce dernier constitue une plateforme d'émission normalisée comprenant un ensemble de documents de base standardisés qui sont convenus avec toutes les principales parties<sup>4</sup> au moment de sa création. Une fois établi, le programme permet d'émettre rapidement des placements privés lorsque les conditions du marché sont favorables.
12. Les conditions commerciales de chaque placement privé relevant du programme EMTN (notamment le taux d'intérêt, l'échéance et la monnaie) feront l'objet de négociations bilatérales avec chaque investisseur. La mise en place du programme EMTN permettra néanmoins au FIDA d'éviter de longues négociations sur les modalités des placements privés au moment de l'émission. En pratique, cela signifie que, dès l'identification d'un investisseur approprié et la conclusion d'un accord sur les conditions financières de l'émission, le FIDA sera en mesure de soumettre rapidement la proposition d'emprunt correspondante à l'approbation du Conseil d'administration. Sous réserve de cette approbation, le Fonds sera ensuite en mesure de procéder à l'exécution effective du placement privé.
13. Chaque proposition d'emprunt sera soumise séparément au Conseil d'administration pour approbation, conformément au Cadre d'emprunt intégré. Le rythme et le volume des émissions du FIDA seront déterminés en fonction de ses besoins de financement; tout sera mis en œuvre pour tirer parti des conditions de marché les plus favorables.
14. Toutes les institutions analogues au FIDA ont mis en place un programme EMTN ou un programme équivalent, afin d'accéder à divers types de financement, y compris sous forme de placements privés. L'annexe I contient de plus amples informations sur les programmes d'émission de dette de ces institutions. Certains émetteurs supranationaux mettent régulièrement à jour leurs programmes respectifs; toutefois, la plupart d'entre eux profitent d'exemptions réglementaires et ne procèdent à des mises à jour que si elles sont nécessaires en cas de modifications importantes du programme<sup>5</sup>. Le FIDA prévoit de limiter autant que possible les mises à jour de son programme EMTN.

## **III. Principales parties à un programme EMTN**

15. Pour mettre en place un programme EMTN, le FIDA (en tant qu'émetteur) a bénéficié du concours des principales parties suivantes: i) l'arrangeur du programme, qui a agi en tant que gestionnaire de projet afin d'assurer une communication fluide entre toutes les parties; ii) les conseillers juridiques de l'émetteur et de l'arrangeur, qui ont élaboré et négocié la documentation relative au programme EMTN, et fourni des orientations et des conseils juridiques généraux

---

<sup>4</sup> De plus amples détails sur les principales parties au programme EMTN figurent à la section III et à l'annexe II.

<sup>5</sup> Par exemple, si le mandat d'un émetteur change de manière à cibler un problème de développement différent, il faudra mettre à jour le programme en conséquence.

sur l'ensemble du processus; iii) l'agent payeur, une institution financière agissant au nom de l'émetteur qui facilite le paiement des intérêts et du principal des titres aux porteurs; iv) les agences de notation qui évaluent le programme EMTN; v) les auditeurs, qui examinent et donnent leur avis sur les informations financières incluses dans la notice d'offre (une description détaillée de toutes les parties au programme EMTN figure à l'annexe II). Toutes les parties collaborent étroitement et échangent avec les divisions concernées du FIDA pour élaborer une documentation normalisée et propre au Fonds.

16. Le FIDA sera un nouvel émetteur supranational sur les marchés financiers, même si le volume de ses financements sera plus modeste que celui d'institutions analogues et si ses émissions se feront uniquement sous forme de placements privés. La direction a veillé à ce que le FIDA bénéficie, tout au long du processus, des services des conseillers les plus réputés et les plus expérimentés. Elle est ainsi bien au fait des nouveaux documents et processus nécessaires à l'établissement du programme EMTN. De plus, cela permettra de bien faire connaître le FIDA sur les marchés parmi les autres acteurs. De nombreuses institutions financières ont déjà accepté de fournir leurs services et renoncé à percevoir leurs honoraires, car la présence d'un nouvel émetteur supranational est un événement rare et important.

#### **IV. Principaux documents relatifs à un programme EMTN**

17. Les deux principaux documents sont les suivants: i) la notice d'offre (également appelée memorandum d'offre ou prospectus d'émission); ii) l'accord relatif au programme. La notice d'offre vise à communiquer efficacement les informations concernant l'émetteur, sa solvabilité, ses activités et les facteurs de risque susceptibles de compromettre sa solidité financière. Il s'agit donc du principal document d'information contenant les renseignements essentiels relatifs à l'émetteur (le FIDA) et aux placements obligataires privés. L'accord relatif au programme régit la relation entre l'émetteur, l'arrangeur du programme et les courtiers, ainsi que les droits, obligations et responsabilités de chaque partie, en ce qui concerne le programme EMTN et les placements privés qui seront effectués dans le cadre de celui-ci. D'autres documents occupent une place importante, notamment les avis juridiques qui consistent à confirmer certaines questions d'ordre juridique relatives au programme EMTN et aux titres, comme la capacité du FIDA à émettre des obligations privées, le contrat d'agence et la lettre de confort. Les différents documents énoncent certaines dispositions et garanties et précisent les droits et obligations des parties respectives. L'annexe III contient une description détaillée des documents exigés aux fins d'un programme EMTN.
18. Les documents sont élaborés par les conseillers juridiques respectifs de l'émetteur et de l'arrangeur et examinés en interne par le personnel compétent du FIDA.

#### **V. Risques**

19. Le programme EMTN est un outil destiné à rendre opérationnel le Cadre d'emprunt intégré après approbation de celui-ci par le Conseil d'administration, et toute modification de ce cadre sera apportée conformément aux orientations des membres. Ainsi, le programme EMTN n'introduira, en soi, aucun risque stratégique inhérent supplémentaire. Les risques financiers et juridiques ont trait à l'activité d'emprunt du FIDA et sont déjà décrits dans le Cadre d'emprunt intégré<sup>6</sup>. L'effet de levier global du FIDA continuera d'être régi par les dispositions du Cadre d'emprunt intégré, et les ratios financiers existants ne seront modifiés, au besoin, qu'avec l'approbation du Conseil d'administration.
20. À la suite des récentes modifications apportées à l'Accord portant création du FIDA et conformément à l'approche des institutions financières internationales analogues, et sur avis du conseiller juridique externe du FIDA, certains des

---

<sup>6</sup> Section III.E.

documents relatifs au programme EMTN sont régis par la législation nationale, et sont soumis à la compétence des tribunaux locaux en cas de litige. Après avoir examiné les pratiques courantes du marché, le FIDA a choisi le droit et les tribunaux anglais. En outre, en proposant les placements privés sur une bourse de valeurs reconnue (voir l'annexe II ci-après), le FIDA devra respecter certaines obligations en matière d'information et de transparence, ce qui comporte un risque de violation de ces obligations.

21. Sous réserve uniquement des dispositions relatives au règlement des différends, les privilèges et immunités du FIDA seront préservés dans le cadre des documents relatifs au programme EMTN. La mise en place du programme EMTN ne devrait pas avoir pour effet de soumettre le FIDA au contrôle d'une quelconque autorité réglementaire nationale.

## **VI. Gouvernance**

22. Toute mise à jour du programme EMTN sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

## **VII. Calendrier et prochaines étapes**

23. Le FIDA compte se positionner du mieux possible pour entamer sans accroc le financement de FIDA12. Des discussions bilatérales préliminaires ont été menées avec des investisseurs institutionnels privés à impact; toutefois, les négociations concrètes sur les conditions financières des placements privés ne pourront avoir lieu qu'une fois que le programme EMTN sera établi et que les investisseurs seront en mesure d'examiner la documentation standard relative aux placements privés du FIDA. En outre, les investisseurs devront d'abord établir leur propre ligne de crédit interne afin d'acquiescer les placements privés du FIDA, ce qui pourrait également prendre un certain temps. L'approbation par le Conseil d'administration du programme EMTN à la session de septembre 2021 est donc primordiale pour permettre au FIDA de prendre des mesures concrètes en vue d'explorer les marchés des placements privés avant le lancement de FIDA12.
24. Conscient des multiples étapes du processus, le FIDA a commencé à travailler à la mise en place du programme EMTN immédiatement après l'approbation du Cadre d'emprunt intégré en décembre 2020. L'annexe IV contient une chronologie détaillée des étapes menées jusqu'à présent.

## Programmes d'émission instaurés par des institutions financières de développement et des institutions financières internationales analogues

1. Le tableau 1 ci-dessous présente les principales plateformes d'émission des institutions financières de développement (IFD) et des institutions financières internationales (IFI) analogues. Si les programmes d'émission de titres de créance des institutions analogues portent des noms qui varient en fonction de la préférence de l'émetteur<sup>7</sup>, ils prennent tous la forme d'un programme de titres à moyen terme, et les documents correspondants sont standardisés. Comme il ressort du tableau 1, les émetteurs ont tendance à ne pas mettre à jour leurs programmes sur une base annuelle et ne le font généralement qu'en cas de modifications importantes.

Tableau 1  
Programmes d'émission de titres de créance des IFD/IFI

IFD/IFI	Nom du programme	Année de création (C)/mise à jour (M)
Banque européenne d'investissement	Debt Issuance Programme (programme d'émission de titres de créance)	8 décembre 2014 (M)
Association internationale de développement	Global Debt Issuance Facility (mécanisme mondial d'émission de titres de créance)	22 mars 2018 (C)
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	Global Debt Issuance Facility (mécanisme mondial d'émission de titres de créance)	22 mai 2008 (M)
Banque africaine de développement	Facilité d'émissions d'emprunts multimarchés	8 septembre 2009 (M)
Banque asiatique de développement	Global Medium Term Note Programme (programme mondial de bons à moyen terme)	9 décembre 2020 (M)
Facilité internationale de financement pour la vaccination	Global Debt Issuance Programme (programme mondial d'émission de titres de créance)	28 août 2020 (M)
Conseil de l'Europe	Euro Medium Term Note Programme (programme d'eurobons à moyen terme)	10 décembre 2020 (M)
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	Global Medium Term Note Programme (programme mondial de bons à moyen terme)	3 juillet 2012 (M)

<sup>7</sup> Les programmes internationaux permettent d'émettre à la fois sur les marchés nationaux et internationaux et en monnaie nationale ou étrangère.



Société financière internationale	Global Medium Term Note Programme (programme mondial de bons à moyen terme)	3 juin 2008 (M)
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures	Global Medium Term Note Programme (programme mondial de bons à moyen terme)	18 décembre 2019 (C)

## Principales parties à un programme EMTN

1. **Émetteur:** entité qui émettra les titres dans le cadre du programme EMTN (FIDA). L'émetteur travaille en étroite collaboration avec son conseiller juridique et avec l'arrangeur du programme tout au long du processus.
2. **Arrangeur du programme:** institution financière qui joue le rôle de gestionnaire de projet. Elle coordonne la communication entre toutes les parties et supervise le processus de documentation de manière à assurer le bon déroulement de la mise en place du programme EMTN. En outre, en tant qu'actrice expérimentée sur les marchés financiers, y compris dans le domaine des placements privés, elle peut fournir des conseils en matière de marketing, informer l'émetteur des possibilités de financement et des tendances du marché.
3. **Conseiller de l'émetteur:** cabinet d'avocats qui prend en charge, pour le compte de l'émetteur, l'élaboration et la négociation de la documentation relative au programme EMTN (voir annexe III ci-après) et qui conseille l'émetteur tout au long du processus.
4. **Conseiller de l'arrangeur/du courtier:** cabinet d'avocats qui agit au nom de l'arrangeur ou des courtiers, en général en aidant les parties à négocier la documentation relative au programme EMTN, et qui fournit des avis juridiques destinés aux courtiers.
5. **Courtiers:** institutions financières bien établies sur le marché qui agissent en tant que souscripteurs des placements privés émis par le FIDA et les placent auprès des investisseurs choisis par le FIDA.
6. **Agent payeur:** également appelé « agent de décaissement ». Une institution financière qui recouvre les intérêts et le principal des titres auprès de l'émetteur et les reverse ensuite aux porteurs. Autrement dit, l'agent payeur est chargé de transférer les paiements d'intérêts et/ou de principal de l'émetteur à l'investisseur.
7. **Agent de cotation:** institution qui agit en tant que liaison entre l'émetteur et la bourse de valeurs. L'agent de cotation est responsable des soumissions auprès de la bourse de valeurs en vue d'assurer l'approbation sans heurt du programme EMTN.
8. **Auditeurs:** auditeurs de l'émetteur qui fourniront une lettre de confort visant à confirmer la conformité de certaines informations financières figurant dans la notice d'offre et à attester que, au moment de la signature du programme EMTN, la situation financière de l'émetteur n'a pas évolué défavorablement depuis la dernière vérification des comptes.
9. **Agences de notation:** les agences qui ont noté l'émetteur (Fitch et Standard & Poor's, dans le cas du FIDA) seront invitées à noter le programme EMTN. En général, la note de l'émetteur correspond à la note du programme EMTN.
10. **Chambre de compensation:** institution financière qui facilite les échanges (c'est-à-dire la compensation) de paiements, de titres ou de transactions sur produits dérivés. La chambre de compensation est donc un intermédiaire entre deux parties. Son objectif est de réduire le risque qu'une entreprise membre n'honore pas ses obligations en matière de règlement des transactions. Euroclear et Clearstream sont les chambres de compensation les plus importantes.
11. **Bourse de valeurs:** le FIDA ciblera les investisseurs à long terme qui, bien qu'il soit peu probable qu'ils négocient les placements privés, exigeront généralement leur cotation sur une bourse de valeurs reconnue. Une bourse est un marché où les titres peuvent être achetés et vendus. Les émetteurs supranationaux choisissent généralement d'inscrire leurs titres aux bourses de Londres, du Luxembourg ou d'Irlande.

## Principaux documents relatifs à un programme EMTN

1. **Notice d'offre (également appelée mémorandum d'offre ou prospectus d'émission):** principal document d'information qui contient des renseignements essentiels sur l'émetteur (le FIDA) et les titres (principalement sur la base d'informations publiques). Il vise à permettre aux investisseurs de décider en toute connaissance de cause d'investir ou non dans les placements privés. Le FIDA étant une institution supranationale comptant plusieurs États membres de l'Union européenne, il n'est pas soumis aux exigences prévues par le Règlement relatif aux prospectus. Par conséquent, sa notice d'offre est plus légère et contient des informations de moins grande ampleur, qui visent seulement à répondre aux exigences du lieu de cotation. Ces informations ont généralement trait aux facteurs de risque, à l'émetteur et aux conditions des titres qui seront émis.
2. **Accord relatif au programme:** ce document régit la relation entre l'émetteur, l'arrangeur du programme et les courtiers, ainsi que les droits, obligations et responsabilités de chaque partie, en ce qui concerne le programme EMTN et les placements privés qui seront effectués dans le cadre de celui-ci.
3. **Conditions:** modalités qui définissent les conditions contractuelles générales des titres qui seront émis.
4. **Avis juridiques:** les avis des conseillers juridiques confirment certains aspects d'ordre juridique relatifs au programme EMTN et aux titres qui seront émis dans le cadre de celui-ci, notamment la capacité du FIDA à émettre des placements privés (c'est-à-dire toutes les autorisations internes en place), la légalité et la validité de tous les documents et des titres, et le statut juridique de l'émetteur. Les avis sont fournis par le conseiller juridique de l'arrangeur/du courtier et, au besoin, par le conseiller juridique de l'émetteur.
5. **Lettres de confort:** les lettres de confort confirment que les informations financières contenues dans la notice d'offre ont été extraites avec exactitude des comptes audités de l'émetteur et qu'il n'y a pas eu de changement important dans certains postes financiers depuis les derniers comptes audités.
6. **Contrat d'agence:** il s'agit de l'accord qui régit les relations entre l'émetteur, l'agent financier et les autres agents payeurs; il définit les mécanismes de paiement du principal et des intérêts des titres à destination des porteurs; il précise la forme des titres qui seront émis par le FIDA.

## Calendrier indicatif du programme EMTN du FIDA

1. Immédiatement après l'approbation du Cadre d'emprunt intégré et des modifications récentes apportées à l'Accord portant création du FIDA, et en vue du lancement de FIDA12, le Fonds a commencé à travailler à la création du programme EMTN. Le calendrier ci-dessous a été élaboré et réévalué chaque semaine avec l'arrangeur du programme et le conseiller juridique externe du FIDA afin de garantir une exécution fluide par toutes les parties.
2. Le tableau 1 ci-dessous présente les étapes réalisées jusqu'à présent et les étapes à venir.

Tableau 1  
**Calendrier indicatif de la création du programme EMTN du FIDA**

<b>Nombre</b>	<b>Événement</b>	<b>Date</b>
1	Sélection de l'arrangeur du programme du FIDA	Février 2021
2	Sélection du conseiller de l'émetteur	Février-avril 2021
3	Réunion de lancement avec l'arrangeur du programme	Avril 2021
4	Sélection du conseiller de l'arrangeur du programme	Avril 2021
5	Sélection de l'agent payeur	Mai 2021
6	Finalisation de la présentation aux investisseurs	Mai 2021
7	Conférence téléphonique organisationnelle entre l'émetteur, l'arrangeur et les conseillers	Mai 2021
8	Notification de la création prochaine du programme auprès des agences de notation	Mai 2021
9	Diffusion de la première version de la notice d'offre	Juin 2021
10	Diffusion de la première version des documents contractuels (par exemple, accord relatif au programme, contrat d'agence)	Juin/juillet 2021
11	Diffusion de la première version de la lettre de confort et des avis juridiques	Juin/juillet 2021
12	Soumission de la notice d'offre aux systèmes de compensation	Août 2021
13	Recrutement des courtiers dans le cadre du programme	Septembre 2021
14	Dépôt de la notice d'offre auprès de la bourse	Septembre 2021
15	Finalisation de la notice d'offre et de tous les documents contractuels	Septembre 2021
16	<b>Approbation de la création du programme EMTN par le Conseil d'administration du FIDA</b>	<b>Septembre 2021</b>
17	Mesures de vigilance	Septembre 2021
18	Signature du programme EMTN	Septembre/octobre 2021
19	Lancement du guichet d'émission	Après la signature